

COMMENT POSTULER EN MASTER?

Vous êtes en licence 3 et vous souhaitez poursuivre en master?

Voici les points d'étapes pour vous guider dans vos candidatures et augmenter vos chances d'admissions



N°1 19/03/2019

1) TROUVER LES MASTERS QUI CORRESPONDENT À VOTRE PROJET :

Sur le portail des masters

« www.trouvermonmaster.gouv.fr », vous trouverez l'ensemble des diplômes nationaux de master français publics et privés. Il recense près de 3 600 masters et 7 000 parcours. Sur le portail, votre recherche peut être affinée en choisissant différents critères : nom de l'établissement, lieu de formation, mention ou spécialité de master, périmètre de recherche.

Chaque Master y est présenté avec le contenu de la formation, la capacité d'accueil, les dates et les modalités de recrutement (dossier, entretien...), les licences conseillées et les modalités d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, à distance). Un lien internet vers la fiche diplôme de l'université permet de découvrir les détails de la formation : objectifs, débouchés, contenus d'enseignement.

Conseil : l'entrée en master 1 étant sélective, il faut élargir sa recherche de masters en augmentant sa zone géographique et en diversifiant les mentions. Par exemple, un étudiant en L3 de psychologie à Amiens peut postuler en M1 de psychologie sur Amiens, Lille, Rennes... Il peut également postuler en M1 de sciences de l'éducation, de sciences sociales ou MEEF 1^{er} degré (professeur des écoles).

L'entrée en Master 1 en droit à l'UPJV n'est pas sélective, la sélection s'opère en M2.



2) SE RENSEIGNER SUR LES PROCÉDURES D'INSCRIPTION POUR CHAQUE MASTER :

Chaque université organise ses propres sélections. Les dates et les modalités de recrutement sont donc différentes d'une université à l'autre et d'un master à l'autre. Il faut donc bien se renseigner et bien s'organiser !

Exemple : pour postuler en Master 1 à l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne), il faut passer par la plateforme eCandidat mais les dates de candidatures varient selon les masters (souvent candidatures en avril/mai).

3) CONSTITUER SES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET PRÉPARER L'ENTRETIEN :

En général, les universités vous demanderont un CV, une lettre de motivation, les diplômes obtenus ainsi que vos relevés de notes de licence et une ou plusieurs lettres de recommandation d'un professeur ou maître de stage.

Votre dossier doit être adapté au master visé. A travers la lettre de motivation et votre CV, mettez en avant vos expériences (stage, bénévolat...) et vos acquis en lien direct avec le master. Expliquez également pourquoi vous souhaitez intégrer cette formation et quelles sont vos ambitions. Certaines universités organisent un entretien d'admission pour mieux vous connaître et cerner votre personnalité et vos motivations. Dans ce cas, vous pouvez vous y préparer avec une personne de votre entourage qui peut jouer le rôle du jury.

Conseil 1: Participez aux salons sur les Masters et aux journées portes ouvertes des universités pour rencontrer enseignants et étudiants. Cela vous permettra de connaître la formation et aussi de prendre contact avec ses représentants, de vous faire connaître et de montrer votre motivation.

Conseil 2: Pour les étudiants de l'UPJV, la DOIP (Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle) propose des entretiens personnalisés pour vous aider à construire votre projet, rédiger votre CV, votre lettre de motivation ...

DOIP, 10 rue Frédéric Petit, 80048 Amiens Cedex 1
Tél. 03 22 80 81 39

LES MÉMOS DE LA MAES

4) QUE FAIRE SI JE N'AI AUCUNE PROPOSITION

Si vous n'avez reçu aucune proposition d'admission en réponse à vos candidatures en 1^{re} année de master, vous avez la possibilité de saisir les services rectoraux via le portail www.trouvermonmaster.gouv.fr, rubrique « Je suis accompagné.e ».

Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez :

- être titulaire du diplôme de licence depuis moins de 3 ans.
- avoir fait au minimum 2 candidatures en Master
- avoir obtenu que des refus à vos candidatures de Master
- respecter les délais : vous disposez de 15 jours pour effectuer les démarches à compter :
 - 1 - de la réception du dernier refus d'un établissement d'enseignement supérieur à une candidature dans une formation menant à un diplôme national de master.
 - 2 - de l'obtention de votre diplôme national de licence lorsque celle-ci intervient après les notifications de refus de la part des établissements auxquels vous aviez adressé votre candidature.*Toutefois, si vous avez reçu ce dernier refus ou obtenu votre diplôme national de licence avant la date d'ouverture du télé-service, vous bénéficiez d'un délai de 15 jours à compter de celle-ci pour effectuer votre saisine.*

Les services du rectorat pourront alors soumettre votre dossier aux universités ayant encore des places vacantes en master, dans des formations en lien avec votre parcours et votre projet professionnel. Mais attention, les universités étudieront votre dossier et décideront si elles vous acceptent ou non.

Le rectorat doit vous faire au moins 3 propositions et vous avez 15 jours pour y répondre. Passé ce délai, la proposition sera considérée comme refusée.

Si vous êtes boursier et que vous acceptez une admission en master dans une région académique différente de celle où vous avez obtenu votre licence, vous pouvez bénéficier d'une aide à la mobilité, d'un montant de 1000 euros (en 2018). La demande est à faire sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr

N'HÉSITEZ PAS ÉGALEMENT À ÉTUDIER D'AUTRES PISTES :

- > Postuler en master à l'étranger
- > Postuler en licence professionnelle
- > Faire un autre parcours de L3 dans son établissement d'origine ou dans une autre université pour compléter son profil et améliorer son dossier
- > Faire un service civique pour acquérir de l'expérience : www.service-civique.gouv.fr
- > Passer un concours de la fonction publique : www.fonction-publique.gouv.fr ...

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les psychologues de l'Éducation nationale de la MAES au 03.22.92.28.79/78 (45 rue Saint Leu à AMIENS)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



MAES
MISSION ACADÉMIQUE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ministère éducation nationale | académie d'AMIENS